



## Développement du covoiturage en Loire-Atlantique (44)

■ Transports

■ Pays-de-la-Loire

### Pourquoi agir ?

En 2009, le Conseil général de Loire-Atlantique et la communauté urbaine de Nantes Métropole (devenue « métropole » en janvier 2015), décident d'unir leurs efforts pour développer le covoiturage. Nantes Métropole avait commencé dès 2005 à intégrer le covoiturage dans ses politiques publiques, notamment en ciblant les trajets domicile-travail et en tenant compte des différents plans de déplacements (PDE et PDIE). Concrétisée par une convention, l'alliance des deux collectivités a pour but de développer ce mode de déplacement à l'échelle du département (221 communes pour plus de 1,3 million d'habitants), de populariser sa pratique en zone rurale, de compléter l'offre de transports collectifs et d'organiser les pratiques spontanées en apportant de la méthode, de la sécurité et de la fiabilité. Pour cela, les collectivités ont développé un réseau d'aires labellisées, créé des outils de mise en relation et réalisé des campagnes de communication.

Le principe du covoiturage consiste à mettre en relation des individus afin qu'ils se déplacent à plusieurs dans le même véhicule. En diminuant le nombre de voitures en circulation pour un même déplacement, le covoiturage permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les polluants atmosphériques. En outre, il décongestionne les principaux axes aux heures de pointe et génère des économies pour les usagers qui peuvent ainsi optimiser leurs dépenses de transports.

En travaillant en commun, le Département de Loire-Atlantique et Nantes Métropole ont souhaité donner de la lisibilité au covoiturage. Cette démarche figure parmi les 3 actions exemplaires que l'ADEME a retenu au niveau national pour illustrer les leviers d'actions favorisant le covoiturage de courte distance et évaluant l'impact sur les polluants atmosphériques et le CO<sub>2</sub>. Pour sa part, la Direction régionale de l'ADEME en Pays de la Loire a décidé de soutenir le développement du covoiturage en Loire-Atlantique en apportant une aide méthodologique et un appui financier.



#### Organismes

- Département de Loire-Atlantique
- Nantes Métropole

#### Partenaires

- ADEME Direction régionale Pays de la Loire

#### Coût (HT)

- Sites Internet : 58,5 k€ (création)
- Aires de covoiturage : 200 k€ par an
- Communication : 10 k€ par an

**Moyens humains :** 1 chargé de mission (temps plein) au Département / 1 chargé de mission (30% temps plein) à Nantes Métropole

#### Financement :

- ADEME : 18 k€

#### Bilan en chiffres

- 150 aires de covoiturage labellisées
- 15 000 trajets réguliers proposés sur la plateforme
- 69 000 alertes de mises en relation par an
- Plus de 200 000 visiteurs uniques
- 600 000 kilomètres évités par an
- 125 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an

#### Date de lancement

2009

## Présentation et résultats

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)).

### Enseignements :

M. Marc Letourneux, chargé de mission covoiturage au Département de Loire-Atlantique :

« Le covoiturage est un mode sympathique qui permet d'apporter de la convivialité, mais c'est surtout un mode très efficace qui permet de réduire le nombre de véhicules utilisés de façon individuelle. Comme l'agglomération nantaise concentre une grande partie des activités économiques du département, les flux domicile-travail sont de plus en plus intenses entre l'aire urbaine et le reste du territoire. L'intérêt croissant que portent les élus et les habitants au covoiturage nous encourage à poursuivre notre action ».



Aire labellisée de Carquefou  
Crédit photo : Département de Loire-Atlantique

Le réseau d'aires de covoiturage compte aujourd'hui plus de 165 sites : 3/4 des aires sont des espaces réservés sur des parkings publics ou privés (moyennes et grandes surfaces, superettes, restaurants, etc.) et 1/4 ont été créées, notamment au cours de chantiers routiers comme l'aménagement de giratoires. Les aires implantées sur des parkings existants sont encadrées par des conventions annuelles entre les collectivités et les propriétaires ou les gestionnaires. Cette approche a permis de développer un grand nombre d'aires sans réaliser de lourds et onéreux travaux d'infrastructures qui sont réservés aux créations *ex nihilo*. Dans tous les cas, le Conseil général prend en charge la fourniture et la pose de la signalétique et la pré-signalisation, et les aires sont labellisées.

La plateforme de mise en relation a été mise en place par le biais d'un groupement de commandes associant le Conseil général de Loire-Atlantique et Nantes Métropole. La plateforme est disponible sur Internet via deux adresses configurées pour respecter la charte graphique de chaque collectivité : <http://covoiturage.loire-atlantique.fr> et [www.covoiturage-nantesmetropole.fr](http://www.covoiturage-nantesmetropole.fr). Après s'être inscrits gratuitement, les usagers peuvent trouver ou proposer des trajets qui correspondent à leurs besoins. Les passagers peuvent participer aux frais selon un montant ou une règle fixée au départ avec le conducteur. Fin 2013, la plateforme comptait environ 31 300 membres et proposait 15 000 trajets. Elle traitait plus de 69 000 alertes de mise en relation annuelles. Avec 600 000 kilomètres évités, 125 tonnes de CO<sub>2</sub> sont économisées chaque année.

Enfin, une campagne de communication quasi permanente assure la promotion du covoiturage, renvoie sur la plateforme et présente les aires à travers des réunions, des affiches, des articles de presse ou encore des animations. Ces actions de sensibilisation et d'information sont très importantes et s'appuient sur un réseau impliquant les plans de déplacement entreprises (PDE) de Nantes Métropole et des zones d'activités périphériques.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l'ADEME : [www.ademe.fr/transports](http://www.ademe.fr/transports)

- ⊗ Le site de l'ADEME Pays-de-la-Loire <http://paysdelaloire.ademe.fr>
- ⊗ Les sites du Conseil général de la Loire-Atlantique [www.loire-atlantique.fr](http://www.loire-atlantique.fr) <http://covoiturage.loire-atlantique.fr>
- ⊗ Le site de Nantes Métropole [www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr) [www.covoiturage-nantesmetropole.fr](http://www.covoiturage-nantesmetropole.fr)

### CONTACTS

- ⊗ Conseil général de Loire-Atlantique  
Tél : 02 40 99 10 00  
[marc.letourneux@loire-atlantique.fr](mailto:marc.letourneux@loire-atlantique.fr)
- ⊗ Nantes Métropole  
Tél : 02 40 99 23 83  
[nicolas.albert@nantesmetropole.fr](mailto:nicolas.albert@nantesmetropole.fr)
- ⊗ ADEME Direction régionale Pays-de-la-Loire  
Tél : 02 40 35 68 00  
[ademe.paysdelaloire@ademe.fr](mailto:ademe.paysdelaloire@ademe.fr)

## Focus

Pour compléter le réseau d'aires labellisées, Nantes Métropole expérimente des mini-réseaux de « points stop ». Il s'agit d'aires de covoiturage spontané, c'est-à-dire sans inscription ni réservation préalable, qui favorise le covoiturage sur des courtes ou des moyennes distances. Implantés sur des lieux stratégiques, en liaison avec les lignes de transport public, ces points stop peuvent connaître jusqu'à 40, voire 50 mouvements par heure dans les périodes de pointe, le plus souvent les vendredis et dimanches entre 16h et 20h.

## Facteurs de reproductibilité

Orienté sur le covoiturage régulier, le dispositif mis en place complète les sites nationaux de mise en relation plutôt dédiés aux longues distances. Il permet de mutualiser des moyens et d'organiser une logique de complémentarité entre les compétences des collectivités locales. La démarche partenariale développée en Loire-Atlantique est donc reproductible à l'échelle de tout autre département et s'intègre dans le panel d'offre de transports « globale ». Elle donne aux plateformes une taille critique et mobilise différentes sources de financement pour mettre en œuvre un budget significatif pour la communication et l'animation. Enfin, le bilan coût/avantages des actions de covoiturage est très favorable au développement de ce mode. Pour sa part, l'ADEME peut apporter un appui méthodologique et technique pour accompagner les acteurs publics ou privés qui souhaitent promouvoir ce mode de déplacement.